



ASSEMBLÉE — 40^e SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

Point 14 : Programmes de facilitation

FAITS NOUVEAUX CONCERNANT LE RÉPERTOIRE DE CLÉS PUBLIQUES (RCP) DE L'OACI

(Note présentée par le Conseil de l'OACI)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note rend compte des faits nouveaux concernant le Répertoire de clés publiques (RCP) de l'OACI et son utilisation depuis la 39^e session de l'Assemblée de l'OACI. Le RCP de l'OACI a été établi dans le but d'aider les États à accéder aux informations requises sur les clés publiques afin de valider et d'authentifier les passeports électroniques. La validation des passeports électroniques en recourant au RCP est un élément essentiel pour tirer profit de l'investissement consenti par les États pour mettre au point de tels titres de voyage, contribuer à renforcer la sécurité aux frontières, combattre le terrorisme et le crime, et faciliter les voyages aériens à l'échelle mondiale. En conclusion, la note propose le programme des travaux relatif au RCP pour le prochain triennat en précisant les priorités et les résultats escomptés.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée :

- à soutenir l'exploitation du RCP de l'OACI et les priorités en matière de développement pour le prochain triennat, comme l'indique le § 5.1.
- à prier instamment tous les États membres de l'OACI à adhérer au RCP et à l'utiliser activement.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à l'Objectif stratégique — <i>Sûreté et facilitation</i> .
<i>Incidences financières :</i>	Aucune ressource supplémentaire n'est nécessaire pour assurer l'exploitation du RCP étant donné que le programme des travaux relatif au RCP de l'OACI est financé par les redevances des États participants. Les activités élargies autres que celles énumérées au § 5.1 sont subordonnées à la disponibilité d'un budget supplémentaire au titre du programme ordinaire ou de contributions volontaires.
<i>Références :</i>	Doc 10075, <i>Résolutions de l'Assemblée en vigueur</i> (au 6 octobre 2016) A40-WP/7, Avantages de la participation au Répertoire des clés publiques (RCP) de l'OACI A40-WP/8, Faits nouveaux concernant la stratégie du Programme OACI d'identification des voyageurs (TRIP)

1. HISTORIQUE

1.1 Les passeports électroniques, également appelés passeports biométriques, contiennent une puce électronique intégrée où sont stockés la photographie du titulaire et d'autres renseignements personnels figurant sur la page de renseignements du document. Ces passeports sont basés sur la technologie de l'infrastructure de clé publique (ICP) qui empêche toute modification des renseignements stockés dans la puce. Les renseignements inscrits dans la puce, en revanche, ne sont utiles que s'ils peuvent être validés rapidement et sûrement. Dès lors, on peut se demander s'il est pratique d'échanger bilatéralement des signatures électroniques pour garantir la validité des signatures stockées dans les puces de données des passeports électroniques.

1.2 Bien que la délivrance de passeports électroniques ne soit pas une norme inscrite dans l'Annexe 9 — *Facilitation*, il est recommandé aux États qui introduisent de tels passeports d'adhérer au Répertoire de clés publiques (RCP) de l'OACI. Les États participants au RCP reçoivent en temps réel l'assurance que les passeports électroniques sont authentiques et non modifiés, tout en facilitant le voyage des passagers. Le RCP est un registre central de certificats visant à faciliter l'échange d'information sur les clés publiques entre les États, ce qui leur permet de réduire au minimum la quantité de renseignements numériques échangés sur une base bilatérale. Pour profiter pleinement de leur participation au RCP, les autorités de contrôle frontalier doivent être invitées à l'utiliser activement afin d'avoir accès à une source d'information fiable pour valider les passeports électroniques. L'Appendice A illustre les avantages du processus d'échange RCP et montre que le RCP fait partie de la stratégie du programme OACI d'identification des voyageurs (TRIP).

2. CADRE RÉGLEMENTAIRE ET PARTICIPATION

2.1 Afin d'encourager la participation au RCP, à l'occasion de l'amendement numéro 26 de l'Annexe 9, qui a pris effet le 23 octobre 2017, la nouvelle pratique recommandée 3.35.5 a été ajoutée aux pratiques recommandées 3.9.1 et 3.9.2, qui s'adressent aux États membres de l'OACI utilisant des systèmes de contrôle frontalier automatisés (ABC). Cette nouvelle pratique recommandée encourage les États à utiliser les renseignements disponibles par le truchement du RCP de l'OACI pour valider les passeports électroniques en comparant la reconnaissance faciale à la photographie du titulaire du passeport électronique.

2.2 Au titre du contrat d'exploitation du RCP signé en avril 2016, les droits annuels de participation au RCP diminuent de manière continue à mesure qu'augmente le nombre de participants au programme (voir l'Appendice B). Pour 2019, les frais annuels du RCP se sont élevés à 7 353 \$US pour l'OACI au titre des frais de gestion et à 22 500 \$US pour l'exploitant au titre du maintien de l'infrastructure, pour un total de 29 853 \$US (par comparaison avec 31 755 \$US en 2018).

2.3 En 2018, trois États membres (la Côte d'Ivoire, le Mali et la Serbie) avaient adhéré au RCP, et trois autres États membres (la Croatie, l'Italie et l'Ouganda) y ont adhéré en juin 2019, ce qui porte le nombre total de participants à 66. Une liste complète des participants figure à l'Appendice C.

2.4 Bien que 88 % des passeports électroniques en circulation soient délivrés par des États membres du RCP, il continue d'exister un écart important entre le nombre d'États délivrant des passeports électroniques, le nombre de participants au RCP et celui des États et entités non étatiques qui utilisent le RCP quotidiennement pour le contrôle frontalier. Le principal défi à relever pour le RCP est d'élargir la participation pour que la majorité des États puisse profiter de ce système d'inspection et de ses

améliorations futures qui, en plus de renforcer la sûreté de l'aviation à l'échelle mondiale, faciliteront encore les voyages pour les passagers.

3. SENSIBILISATION ET ASSISTANCE

3.1 Dans le cadre d'efforts continus de promotion, des sessions sur le RCP ont été tenues au cours du 14^e symposium TRIP de l'OACI (23 – 25 octobre 2018) et du séminaire régional TRIP qui a eu lieu à Brasilia (5 – 7 juin 2018). Les sessions consacrées au RCP visaient à fournir un complément d'information sur la manière de gérer et de mettre en œuvre efficacement un système RCP national (NRCP) permettant d'authentifier et de valider les passeports électroniques. Les présentations et les débats visaient à faire connaître le rôle et la valeur du RCP de l'OACI, ses avantages et ses options de déploiement pour valider les passeports électroniques, ainsi que les avantages d'utiliser le RCP en parallèle avec les ABC pour la validation.

3.2 Dans la lettre aux États EC 6/8.3 – 16/70, *Répertoire de clés publiques de l'OACI*, publiée le 25 juillet 2016, l'OACI informait les États membres du nouveau barème des droits d'inscription au RCP de l'OACI et du changement de fournisseur de service. Les États y étaient invités instamment à s'inscrire au RCP de l'OACI et à répondre à un questionnaire sur l'utilisation du RCP aux postes de contrôle frontalier. Au 30 novembre 2018, 51 réponses avaient été reçues, dont 42 provenaient de participants au RCP (voir l'Appendice D). Même si le délai fixé pour répondre était le 15 septembre 2016, les États qui n'ont pas répondu à la lettre sont toujours encouragés à le faire.

3.3 D'après une analyse préliminaire des réponses au questionnaire sur l'utilisation du RCP aux postes de contrôle frontalier, parmi les États membres participants au RCP:

- 86 % disposent d'une infrastructure de technologie de l'information (TI) pour valider les passeports électroniques ;
- 56 % obtiennent les certificats requis du RCP ;
- 64 % valident tous les passeports électroniques à la frontière ;
- 59 % utilisent des ABC pour le congé aux frontières ;
- 41 % signalent une diminution du temps d'attente.

D'après les réponses des États, le nombre de voyageurs qui ont utilisé les ABC entre 2011 et 2015 a augmenté constamment, et le temps de traitement moyen a été d'environ 24 secondes. Le nombre de réponses reçues d'États non participants au RCP est trop faible pour permettre une analyse significative à leur sujet.

3.4 Une étude réalisée par le Groupe de travail des technologies nouvelles (NTWG) du Groupe consultatif technique sur le Programme OACI d'identification des voyageurs (TAG/TRIP) a identifié 135 États membres qui délivrent des passeports électroniques, comme il est indiqué à l'Appendice E. Pour accroître la participation au RCP de l'OACI, le Secrétariat a envoyé des lettres en juillet 2018 à 73 États membres identifiés par cette étude comme délivrant des passeports électroniques mais ne participant pas encore au RCP (voir l'Appendice F). En mai 2019, on avait reçu huit réponses d'États indiquant leur intention de s'inscrire au RCP dans un avenir proche et demandant des

renseignements supplémentaires sur les mesures administratives à prendre pour devenir membre. Depuis, d'autres lettres ont été envoyées aux États identifiés comme délivrant des passeports électroniques.

4. FAITS NOUVEAUX CONCERNANT LE RCP ET UTILISATIONS FUTURES POSSIBLES

4.1 À la demande des participants au RCP, la Commission du RCP, le Bureau des affaires juridiques de l'Organisation des Nations Unies et le Secrétariat ont travaillé de concert pour élaborer et mettre en œuvre une liste de base OACI, dont une description figure à l'Appendice G. Cette liste de base, qui sera protégée par la propriété intellectuelle et publiée sous la marque OACI, améliorera le RCP et, en plus d'accroître sa valeur pour les participants, contribuera à en renforcer la pertinence et la pérennité à long terme. Ce service supplémentaire est un incitatif de plus pour les États qui n'y participent pas encore à se joindre au RCP, car il fournira un « guichet unique » pour la validation de tout passeport électronique. La liste de base devrait être lancée au cours du premier semestre de 2019, une fois que l'accord de coopération avec l'ONU aura été signé.

4.2 La Commission du RCP examine actuellement la possibilité d'élargir l'utilisation du Répertoire en autorisant les participants à échanger d'autres certificats, comme les visas électroniques, et en permettant aussi à des entités commerciales d'avoir accès aux données du RCP. Ce faisant, la Commission du RCP analyse actuellement la faisabilité et l'élaboration de politiques connexes qui permettraient aux entités commerciales d'avoir accès aux données du RCP.

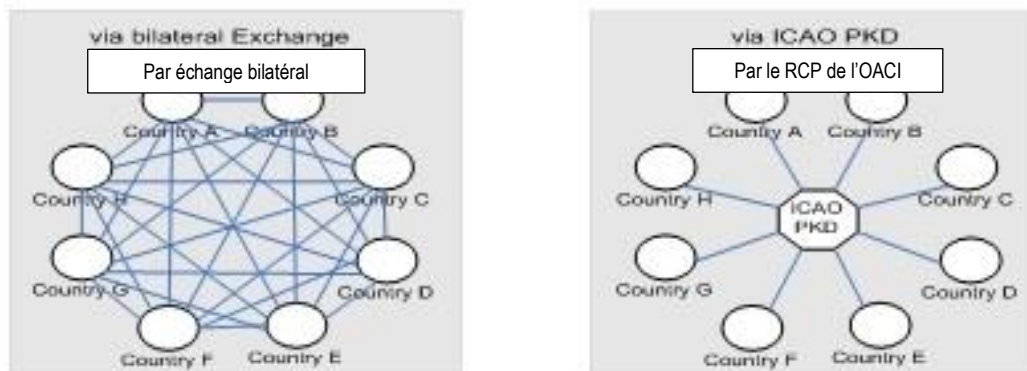
5. EXPLOITATION DU RCP ET PRIORITÉS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT POUR LE TRIENNAT 2020-2022

5.1 L'Assemblée est invitée à soutenir l'exploitation du RCP de l'OACI et les priorités en matière de développement pour le prochain triennat, au titre du programme des travaux approuvé par le Conseil, tel qu'il est décrit ci-après :

- Assurer l'exploitation ininterrompue du RCP en agissant en qualité d'agent de confiance et en exerçant en continu la diligence appropriée afin de maintenir l'intégrité des certificats numériques ;
- Mettre au point un nouveau service de liste de base de l'OACI qui offrira aux États un guichet unique pour la validation de tous les renseignements des passeports électroniques afin d'appuyer l'interopérabilité mondiale de la validation de ces derniers ;
- Assurer la conformité aux normes et spécifications de l'OACI en augmentant la participation des États au RCP en en faisant la promotion dans le cadre d'ateliers, de séminaires et de symposiums ;
- Accroître l'utilisation active du RCP aux points de contrôle frontalier avec l'appui du nouveau sous-groupe sur l'engagement aux frontières et avec l'aviation du groupe TAG/TRIP ;
- Élargir les activités du RCP en autorisant l'échange d'autres certificats et en donnant l'accès aux données du Répertoire aux entités commerciales ;
- Accroître le soutien nécessaire apporté par le Secrétariat de l'OACI à la Commission et aux participants du RCP qu'on aura pu identifier lors du triennat 2020-2022 au moyen de ressources supplémentaires provenant du Fonds du RCP.

APPENDICE A

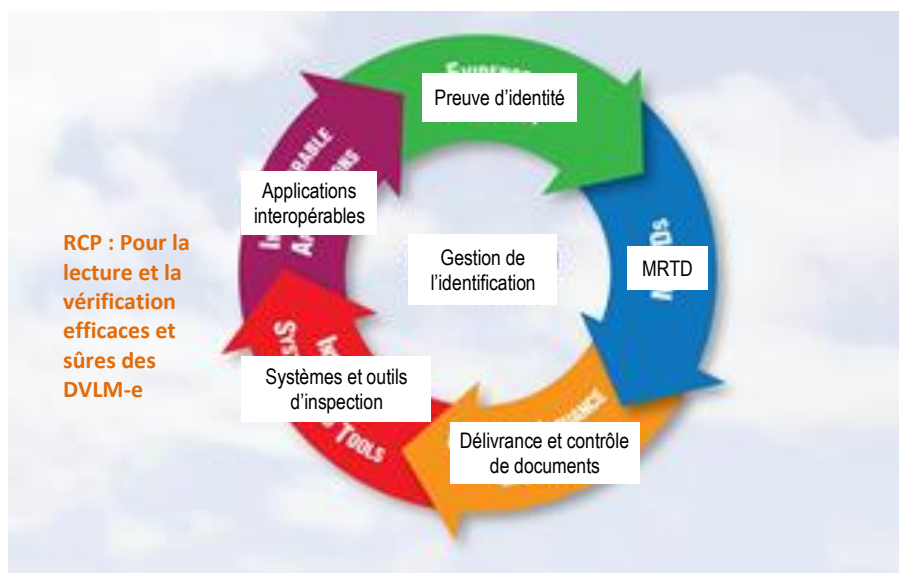
Figure 1. DIFFUSION DES CERTIFICATS



Country = pays

Cet exemple montre que, pour avoir des DSC et des CRL à jour, les 8 États indiqués doivent procéder à 56 échanges bilatéraux (illustration de gauche) ou à deux échanges avec le RCP (illustration de droite). Dans le cas des 193 États membres de l'OACI, 37 056 échanges bilatéraux seraient nécessaires par comparaison au même nombre d'échanges avec le RCP, soit 2.

Figure 2. POSITION DU RCP DANS LA STRATÉGIE TRIP DE L'OACI



APPENDICE B

BARÈME DES DROITS DE PARTICIPATION AU RCP DE L'OACI FONDÉ SUR UNE PARTICIPATION ACTIVE

Participants actifs ¹	Frais de l'exploitant (\$US)	Frais de l'OACI (\$US) ²	Total des droits annuels de participation (\$US)
50 participants	27 000,00	9 118,00	36 118,00
55 participants	24 500,00	8 289,10	32 789,10
60 participants	22 500,00	7 598,33	30 098,33
65 participants	20 900,00	7 013,85	27 913,85
70 participants	19 250,00	6 512,86	25 762,86

¹ Un participant est réputé actif dès qu'il commence à télécharger des certificats RCP à partir et à destination du RCP. Si aucune activité de téléchargement n'est enregistrée pendant une période de 15 mois à partir de la date d'adhésion au RCP, le participant est réputé actif et doit acquitter intégralement les frais de l'exploitant.

² Les frais de l'OACI sont calculés en fonction du montant du budget annuel alloué par l'OACI à la gestion et à l'exploitation du RCP qui est partagé entre tous les participants. Dans ce tableau, le budget de l'OACI de 2019 (455 900 \$US) est utilisé et partagé entre le nombre correspondant de participants dans chaque ligne de la première colonne, afin de mettre en évidence la baisse des contributions annuelles du fait de l'augmentation de la participation. Étant donné que le budget pour 2020 n'a pas encore été élaboré (en supposant qu'il y aura 70 participants actifs au RCP en 2020), le montant des contributions pour 2019 qui s'élève à 6 512 \$US pour chaque participant est utilisé pour un nombre de participants égal ou supérieur à 70.

APPENDICE C

LISTE DES ÉTATS ET ENTITÉS PARTICIPANT AU RCP DE L'OACI

Numéro de participant	États et entités participants	Date d'adhésion	Numéro de participant	États et entités participants	Date d'adhésion
1	Australie (Membre de la Commission du RCP)	19/3/2007	34	Malaisie	9/11/2012
2	Nouvelle-Zélande (Membre de la Commission du RCP)	19/3/2007	35	Argentine	13/12/2012
3	Singapour (Membre de la Commission du RCP)	19/3/2007	36	Thaïlande	5/3/2013
4	Royaume-Uni (Membre de la Commission du RCP)	19/3/2007	37	Irlande	8/3/2013
5	Japon (Membre de la Commission du RCP)	19/3/2007	38	République de Moldavie	11/6/2013
6	Canada (Membre de la Commission du RCP)	19/3/2007	39	Belgique	31/10/2013
7	États-Unis d'Amérique (Membre de la Commission du RCP)	2/11/2007	40	Brésil	3/1/2014
8	Allemagne	1/11/2007	41	Qatar	10/3/2014
9	République de Corée	28/3/2008	42	Seychelles	14/3/2014
10	France (Membre de la Commission du RCP)	19/6/2008	43	Ouzbékistan	19/3/2014
11	Chine (Membre de la Commission du RCP)	26/11/2008	44	Philippines	21/3/2014
12	Kazakhstan	19/12/2008	45	Iran (République islamique d')	18/5/2014
13	Inde	12/2/2009	46	Colombie	19/5/2015
14	Nigéria (Membre de la Commission du RCP)	13/4/2009	47	Roumanie	3/2/2016
15	Suisse (Membre de la Commission du RCP)	10/7/2009	48	Finlande	26/2/2016
16	Ukraine	30/10/2009	49	Bénin	3/3/2016
17	Lettonie	28/6/2010	50	Botswana	5/4/2016
18	Tchéquie	30/6/2010	51	Koweït	20/4/2016
19	SAR Macao, Chine	28/9/2010	52	Géorgie	25/5/2016
20	Émirats arabes unis	25/10/2010	53	Turquie	30/9/2016
21	SAR Hong Kong, Chine	26/10/2010	54	Islande	30/9/2016
22	Slovaquie	23/11/2010	55	Oman	22/12/2016
23	Pays-Bas (Membre de la Commission du RCP)	8/12/2010	56	Turkménistan	13/2/2017
24	Maroc (Membre de la Commission du RCP)	29/12/2010	57	Pérou	28/2/2017
25	Autriche	31/12/2010	58	Barbade	29/3/2017
26	Hongrie	15/2/2011	59	Panama	19/10/2017
27	Norvège	20/6/2011	60	Union européenne	7/11/2017
28	Bulgarie	12/10/2011	61	Mali	28/6/2018
29	Luxembourg (Président de la Commission du RCP)	30/11/2011	62	Côte d'Ivoire	19/7/2018
30	Suède	1/12/2011	63	Serbie	28/12/2018
31	Nations Unies	14/6/2012	64	Italie	26/3/2019
32	Espagne (Membre de la Commission du RCP)	10/7/2012	65	Croatie	1/4/2019
33	Fédération de Russie	31/8/2012	66	Ouganda	12/6/2019

APPENDICE D

Réponses à la lettre aux États 6/8.3 – 16/70 reçues au 15 mai 2019

		Objet : Répertoire OACI de clés publiques (RCP)	
		Suite à donner :	
		a) fournir de l'information concernant les intentions de l'État en ce qui concerne l'adhésion au RCP de l'OACI, le cas échéant, avant le 15 septembre 2016 ;	
		b) fournir de l'information sur l'utilisation du RCP par l'État pour valider les passeports électroniques aux postes de contrôle frontalier, le cas échéant, avant le 15 septembre 2016.	
État	Date de la réponse	État	Date de la réponse
Allemagne (RCP)	27/9/2016	Lettonie (RCP)	11/10/2016
Australie (RCP)	6/10/2016	Luxembourg (RCP)	18/8/2016
Autriche (RCP)	2/10/2017	Malaisie (RCP)	15/3/2017
Belgique (RCP)	21/3/2017	Mali (RCP)	8/1/2018
Bulgarie (RCP)	26/4/2017	Nouvelle-Zélande (RCP)	25/9/2016
Cameroun	23/9/2016	Oman (RCP)	26/9/2017
Canada (RCP)	13/9/2016	Pays-Bas (RCP)	26/9/2016
Chili	23/9/2016	Qatar (RCP)	20/3/2017
Chine (RCP)	3/10/2017	République de Moldavie (RCP)	22/5/2018
Colombie (RCP)	28/9/2016	République-Unie de Tanzanie	24/3/2017
Danemark	14/11/2016	Roumanie (RCP)	22/9/2017
Égypte	16/11/2016	Royaume-Uni (RCP)	20/12/2017
Espagne (RCP)	5/10/2016	SAR Hong Kong, Chine (RCP)	17/3/2017
Estonie	31/8/2016	SAR Macao, Chine (RCP)	2/9/2017
États-Unis (RCP)	16/10/2016	Seychelles (RCP)	26/9/2016
Fédération de Russie (RCP)	12/10/2017	Singapour (RCP)	26/8/2016
Finlande (RCP)	28/9/2016	Slovaquie (RCP)	4/10/2016
France (RCP)	6/12/2016	Slovénie	28/10/2016
Géorgie (RCP)	18/10/2016	Suède (RCP)	17/10/2016
Hongrie (RCP)	13/12/2017	Suisse (RCP)	5/10/2016
Inde (RCP)	27/9/2017	Tchéquie (RCP)	16/9/2016
Iran (RCP)	26/9/2017	Thaïlande (RCP)	16/5/2018
Irlande (RCP)	24/4/2018	Turkménistan (RCP)	19/4/2018
Islande (RCP)	18/10/2016	Turquie (RCP)	30/10/2017
Japon (RCP)	20/9/2016	Venezuela	1/12/2016
Jordanie	23/4/2018		

APPENDICE E

**VENTILATION PAR RÉGION DES ÉTATS DÉLIVRANT DES PASSEPORTS
ÉLECTRONIQUES**

Région	Nombre d'États membres	Nombre d'États membres délivrant des passeports électroniques	Pourcentage (%) régional (mondial)
Asie et Pacifique (APAC) ³	39	21	53,85 (10,88)
Afrique orientale et australe (ESAF)	24	14	58,33 (7,25)
Europe et Atlantique Nord (EUR/NAT)	56	55	98,21 (28,50)
Moyen-Orient (MID)	15	9	60 (4,66)
Amérique du Nord, Amérique centrale et Caraïbes (NACC)	22	7	31,82 (3,63)
Amérique du Sud (SAM)	13	9	69,23 (4,66)
Région Afrique occidentale et centrale (WACAF)	24	20	83,33 (10,36)
Total	193	135	(69,95)

³ Même s'ils délivrent des passeports électroniques, Hong Kong (Chine) et Macao (Chine) ne sont pas comptés parmi les États membres de l'OACI.

APPENDICE F

**LISTE DES ÉTATS IDENTIFIÉS COMME DÉLIVRANT DES PASSEPORTS
ÉLECTRONIQUES MAIS NE PARTICIPANT PAS ENCORE AU RCP (au 12 juin 2019)**

1	Afrique du Sud	37	Liban
2	Albanie	38	Libéria
3	Algérie	39	Lituanie
4	Andorre	40	Macédoine du Nord
5	Arménie	41	Madagascar
6	Azerbaïdjan	42	Maldives
7	Bahamas	43	Malte
8	Bosnie-Herzégovine	44	Mauritanie
9	Brunéi Darussalam	45	Monaco
10	Burkina Faso	46	Mongolie
11	Burundi	47	Monténégro
12	Cabo Verde	48	Mozambique
13	Cambodge	49	Namibie
14	Cameroun	50	Pakistan
15	Chili	51	Paraguay
16	Chypre	52	Pologne
17	Comores	53	Portugal
18	Congo	54	République centrafricaine
19	Danemark	55	République démocratique du Congo
20	Égypte	56	République-Unie de Tanzanie
21	Estonie	57	Saint-Kitts-et-Nevis
22	Fidji	58	Saint-Marin
23	Gabon	59	Saint-Vincent-et-les Grenadines
24	Gambie	60	Sénégal
25	Ghana	61	Sierra Leone
26	Grèce	62	Slovénie
27	Grenade	63	Somalie
28	Guinée	64	Soudan
29	Guinée-Bissau	65	Soudan du sud
30	Guinée équatoriale	66	Sri Lanka
31	Îles Salomon	67	Tadjikistan
32	Indonésie	68	Timor-Leste
33	Iraq	69	Togo
34	Israël	70	Uruguay
35	Kenya	71	Venezuela
36	Lesotho	72	Zimbabwe

APPENDICE G

Liste de base des Autorités de certification signataires nationales (ACSN)

La validation des passeports électroniques exige impérativement de disposer de clés de validation obtenues de sources fiables. Chaque passeport électronique doit être vérifié par rapport à la clé de vérification du *document* et la clé de vérification du *pays*. Actuellement, le Répertoire des clés publiques (RCP) de l'OACI permet l'interopérabilité mondiale du processus de validation des passeports électroniques en agissant à titre d'organe central de gestion de l'échange des clés de validation de documents, qui sont mises à jour régulièrement tout au cours de l'année, alors que les clés de validation de *pays* sont échangées uniquement par les voies diplomatiques.

Bien que les clés de validation de *pays* ne soient modifiées qu'assez peu fréquemment, les États éprouvent de grandes difficultés à les échanger bilatéralement. Grâce à la création d'un dépositaire neutre de ces clés de validation de pays, les États disposeront d'un outil pour s'acquitter notamment de leurs obligations au titre des résolutions du Conseil de sécurité liées à la sûreté et à la facilitation en aviation.

Il existe déjà un mécanisme qui permet aux États d'échanger leurs propres collections de clés de validation de *pays* d'autres États. Ce mécanisme est la liste de base.

Une liste de base est une liste de certificats ACSN qui est produite et signée numériquement par un État de délivrance. Pour décrire simplement le processus, un participant au RCP peut échanger bilatéralement des certificats ACSN avec d'autres États, authentifier ces certificats, en établir une liste et la signer avec son propre certificat de signataire national de la liste de base. Cette liste contenant toutes les ACSN qui jouissent de la confiance de l'État, appelée liste de base, peut être téléchargée vers le RCP de l'OACI. Cette même liste peut ensuite être téléchargée du RCP par d'autres entités qui font confiance au pays dont elle émane et qui souhaitent obtenir ces certificats ACSN.

La publication d'une liste de base permet aux autres États qui la reçoivent d'obtenir un ensemble de certificats ACSN d'une source unique (l'État émetteur de la liste) plutôt que de s'engager dans un échange bilatéral avec chacune des autorités ou organisations de délivrance figurant sur cette liste. Plus les listes de base sont nombreuses, plus elles sont utiles étant donné qu'elles peuvent être téléchargées et comparées à d'autres listes.

En tant qu'institution spécialisée des Nations Unies, l'OACI élabore actuellement une liste de base des Autorités de certification signataires nationales (ACSN). À titre de condition préalable, cette liste de base de l'OACI doit être contresignée par une ACSN afin d'être interopérable avec les systèmes frontaliers. Étant donné que l'Organisation des Nations Unies délivre des laissez-passer électroniques et détient l'une des ACSN non étatiques du RCP, l'OACI a demandé l'assistance de l'ONU et a proposé d'utiliser l'ACSN de l'ONU dans le seul but de contresigner la liste de base de l'OACI.